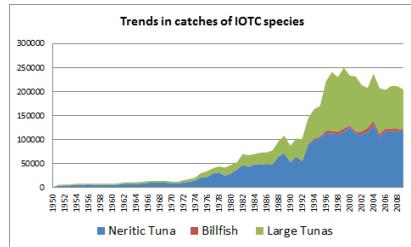




Rapport CTOI d'application de l'INDONÉSIE (8^e session du Comité d'application, 2011)		CoC20rev2 [F]
1. Informations générales		
Statut : membre depuis juillet 2007	Prises d'espèces CTOI (moyenne 2005-2008) : 208531 t	
Nombre de navires autorisés : 1205	Grands thons : 88115 t	
Un plan de développement des flottes existe : oui	Porte-épées : 5477 t	
Nombre de navires actifs déclaré : 1201-1304 (2006-2010)	Thons néritiques : 114940 t	
Capacité de référence pour les thons tropicaux disponible : oui		
Capacité de référence pour germon et espadon disponible : non		



2. Rapports annuels	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
2.1. Niveau de participation aux réunions de la Commission.	Conforme	75%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.2. Rapport d'application.	Non conforme	N'a pas soumis son rapport d'application pour la 14 ^e session de la Commission.	Les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport national doivent respecter leurs obligations dès que possible.	
2.3. Niveau de participation aux réunions du Comité scientifique.	Non conforme	0%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.4. Rapport national au Comité scientifique.	Non conforme	N'a pas soumis son rapport national pour la 13 ^e session du Comité scientifique.	Le CS a rappelé qu'il a été décidé, lors de la 4 ^e session, que toutes les CPC doivent fournir au CS des rapports nationaux écrits, même si elles ne participent pas aux réunions.	
2.5. Questionnaire CTOI d'application.	Partiellement conforme	A soumis son questionnaire d'application après la date limite du 3 janvier 2010.	Le Comité d'application examinera annuellement l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.	
3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.1. Rés. 09/02 et précédentes : sur les plans de développement des flottes.	Partiellement conforme	A soumis un PDF en mars 2010. N'a pas fourni de rapport d'application.	Une nouvelle date limite de soumission des PDF et des PDF révisés a été fixée au 31 décembre 2010, à moins que la CPC ait indiqué une échéance plus précoce.	
3.2. Rés. 09/02 et précédentes : sur la limitation de la capacité de pêche.	Partiellement conforme	A déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché les thons tropicaux en 2006. N'a pas déclaré la liste de ses navires actifs ayant pêché le germon et l'espadon en 2007.	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	
3.3. Rés. 10/08 et précédentes : sur la surveillance des navires domestiques.	Partiellement conforme	A déclaré pour la dernière fois en 2007-2010 la liste de ses 1201-1034 navires en activité.	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	

3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.4. Rés. 06/03 : sur un système de surveillance des navires par satellite (SSN).	Conforme	Un SSN est en place.		
3.5. Rés. 10/07 et précédentes : sur l'attribution de licences à des navires étrangers.	Non conforme	N'a pas déclaré la liste des navires étrangers attributaires de licences.	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
3.6. Rés. 07/02 : sur le Registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.	Partiellement conforme	A actuellement 1195 navires de pêche et 10 navires transporteurs. <i>Certaines informations requises manquent.</i>	Le Comité a rappelé l'importance de déclarer la capacité des navires en Tonnage brut (TB ou GT) et non plus en TJB (GRT), puisque le TB est l'unité standard, conformément à la résolution 07/02.	
3.7. Rés. 09/03 : Sur la création d'une liste des navires soupçonnés de s'être livré à des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.	Partiellement conforme	N'a pas signalé de navires pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. Aucun de ses navires n'a été signalé pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. A un navire inscrit sur la Liste INN 2010. <i>N'a pas fait part de son avis sur la demande de retrait de deux navires de la Liste de navires INN 2010.</i>		
3.8. Rés. 08/02 : sur un Programme régional d'observateurs (ROP) pour surveiller les transbordements en mer.	Conforme	Participe au ROP.	Tous les transbordements en mer doivent être conformes au Programme CTOI d'observateurs pour la surveillance des transbordements en mer.	
3.9. Rés. 01/02 et 05/07 : sur un standard de gestion et les contrôles des navires de pêche.		Aucune information n'a été fournie sur le niveau d'application en 2009.		
4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.1. Rés. 10/02 et précédente, et autres résolutions connexes (05/05, 09/06 et 10/06) : Statistiques exigibles.	Partiellement conforme	Captures nominales : en partie soumises. Prises et effort : en partie non soumises . Fréquences de tailles : en partie soumises. Captures accessoires requins : en partie soumises. Fréquences de tailles : non soumises. Captures accessoires tortues : non soumises. Captures accessoires d'oiseaux : non soumises.	Le Comité a renouvelé sa préoccupation face au fait de nombreux jeux de données reçus des membres sont incomplets, en particulier les prises et effort et les fréquences de tailles. Le Comité presse toutes les CPC de prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences de données de la CTOI.	
	Non conforme	N'a pas fourni les informations sur le niveau d'application. <i>Aucun rapport d'observateur n'a</i>		
4.2. Rés. 10/04 et précédente : sur un programme	Non conforme			

4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
régional d'observateurs.		<i>été reçu par le Secrétariat.</i>		
4.3. Rés. 10/03 (PS) & Rés. 08/04 (LL) sur l'enregistrement des captures par les navires de pêche.	Non conforme	N'a pas fourni les informations sur le niveau d'application. <i>Aucune fiche de pêche n'a été fournie au Secrétariat.</i>		
4.4. Rés. 10/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières.	Non conforme	N'a pas déclaré les informations sur le niveau d'application.	La Résolution 10/06, qui remplace la 08/03, a étendu le champ d'application des mesures d'atténuation.	
5. Résolutions relatives aux contrôles du ressort des États du port	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
5.1. Rés. 05/03 : sur l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port.	Non conforme	N'a pas soumis la liste des navires étrangers qui ont débarqué des espèces sous mandat de la CTOI dans ses ports.	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
5.2. Rés. 10/11 : Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.	Non conforme	N'a pas soumis la liste de ses ports désignés.		
6. Résolutions concernant les mesures commerciales	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
6.1. Rés. 01/06 & 03/03 : sur le programme de document statistique sur le thon obèse.	Partiellement conforme	La liste des institutions et personnes autorisées à valider les documents statistiques de la CTOI a été soumise. <i>N'a pas soumis à la Commission son rapport d'évaluation des données d'exportation par rapport à celles d'importation.</i>		
6.2. Rés. 10/10 : sur les mesures commerciales.		Aucune CPC n'a signalé de débarquements ou de transbordements dans leurs ports de produits par des navires indonésiens, qui auraient entraîné une possible identification de l'Indonésie.		
7. Autres sujets	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
7.1. Aucun autre sujet à mentionner sur l'Indonésie				